

# COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 30 DU 21/03/2019

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

## **PAYS BASSE ARIEGE / MAS STES PUELLES U17 D2 poule A du 02/03/2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club pays Basse Ariège

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club Pays Basse Ariège n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Pays Basse Ariège**

**Pays Basse Ariège -00 (-1pt) / Mas Stes Puelles -03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation**

## **FC MALEPERE / EST MALVES U15 D2 poule C du 09/03/2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Malves

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Malves n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Malves**

**Fc Malepere -03 (3pts) / Malves -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation**

## **NAUROUZE SALLES / FU NARBONNE U14F-16F du 16/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FUN Narbonne n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du FUN Narbonne**

**Naurouze Salles -03 (3pts) / FUN Narbonne -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FUN Narbonne**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation**

**FC BRIOLET / EST MALVES**  
**U15 D2 poule C du 16/03/2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Malves

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Malves n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Malves**

**FC Briolet -03 (3pts) / Malves -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**TRAPEL PENNAUTIER / FC DE LA MALEPERE**  
**U15 D2 poule C du 16/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC Malepere n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du FC Malepere**

**Trapel Pennautier-03 (3pts) / FC de la Malepere -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC de la Malepere**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**TRAPEL PENNAUTIER / LIMOUX PIEUSSE**  
**Féminine Sénior D2 poule 2 du 17/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Limoux n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Limoux**

**Trapel Pennautier-03 (4pts) / Limoux -00 (0pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC de Limoux**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CARCASSONNE FAC / PIEGE LAURAG MALEPERE**  
**U17 D1 du 17/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Piège Laurag Malepere

Enquête en cours

**MAS STES PUELLES / US MINERVOIS**  
**U13 coupe District du 16/03/2019**

Vu la feuille de match  
Vu les réserves déposées et confirmées par le club de l'US Minervois  
Enquête en cours

**TRAPEL PENNAUTIER / UFC NARBONNAIS**  
**U17 D2 poule B du 17/03/2019**

Vu la feuille de match  
Vu les réserves déposées et confirmées par le club du Trapel Pennautier  
Enquête en cours

**SC NARBONNE MONTPLAISIR / FU NARBONNE**  
**U15 D2 du 16/03/2019**

Vu la feuille de match  
Vu les réserves déposées et confirmées par le club du FUN Narbonne  
Enquête en cours

**TRAPEL P / UFC NARBONNE**  
**Féminine Sénior du 03/03/2019**

Vu la feuille de match  
Vu les réserves déposées et confirmées par le club du Trapel P  
Enquête en cours

**FANJEAUX / SOUILHE**  
**D5 du 03/03/2019**

Vu la feuille de match  
Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Fanjeaux  
Enquête en cours

**ATLAS LEZIGNAN / ASC DES ILES**  
**D5 du 10/03/2019**

Vu la feuille de match  
Vu les réserves déposées et confirmées par le club d'Atlas Lézignan  
Enquête en cours

## RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président